

Conseil d'école exceptionnel du 3 juillet 2017

Personnes présentes:

Directrices et Directeur Présidents de séance : Mmes Golly, Nigen, Lebourgeois, M. Pérennès
Enseignants : Mme Dupuy, M. Hutin, Mme Lecomte, Mme Coupat, Mme Soubieux, Mme Wolff, Mme Guérineau, Mme Donnary, Mme Laisement, M. Morant, Mme Chénebenoit, Mme Bernind, Mme Colas, Mme Chauveau, Mme Bolle, Mme Lesieur, Mme Maloisel

Directrices nommées à la rentrée : Mme Liane (Maternelle Jeu de Paume), Mme Rieu (Camescasse)

Absent excusé : M. Wirth (Inspecteur de Circonscription)

DDEN : Mme Fauchet

PEEP : Mme Salvador, M. Bobinet, Mme Guillemot

FCPE : Mme Urvoy, Mme Grandclaudon, M. Foucault, Mme Derrey

APSAY : Mme Baguet, Mme Seywert, Mme Delecroix

Les enfants d'abord : Mme Le Céviller, Mme Le Goff, Mme Talbert, Mme Pron

Liste d'Union : Mme Ribeiro Da Cunha, Mme Baron

Parents indépendants : Mme Czech, Mme Ducros, Mme Marlard

Mairie : M. Husson, Mme Colin

Début de la séance : 18H40

Ordre du jour : Projet d'organisation du temps scolaire : passage à des horaires d'enseignement sur 4 jours.

Le décret du 27 juin donne la possibilité de retour à la semaine de 4 jours.
Il y a une forte demande de la part des familles pour revenir aux 4 jours.

Extrait du décret :

« Publics concernés : élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, parents d'élèves, enseignants du premier degré et collectivités territoriales.

Objet : élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

Notice : le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Références : le décret et le code de l'éducation qu'il modifie, dans sa rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>). »

Conditions : M. Le Maire doit faire une demande écrite à M. Le Dasen. Le compte-rendu du conseil doit être joint à la lettre du Maire.

- 270 familles pour la semaine de 4 jours dès septembre 2017.
- 13 familles pour la semaine de 4 jours dès septembre 2018.
- 19 familles contre la semaine de 4 jours.

Les parents de CM2 se sont abstenus.

Il y a 550 enfants scolarisés. Nous n'avons pas le nombre exact de familles.

Parents d'élèves contre :

- La réforme a été mise en place sur des recommandations de l'Académie de Médecine, partant des rythmes chrono-biologiques de l'enfant.
- La coupure du mercredi rend la reprise du jeudi plus difficile pour les enfants en difficultés.
- Il faudrait peut-être prendre le temps de réfléchir à une autre organisation comme le permet le décret.

Enseignants contre : C'est une décision précipitée (3 juillet) qui semble inappropriée. Cela demande réflexion. L'idée de la réforme était de mieux répartir les apprentissages. Le samedi matin était une des matinées la plus agréable. On avait plus de facilité à rencontrer les parents. Le lundi matin actuel est plutôt difficile.

Parents pour :

- Le mercredi est intense. Ecole le matin et toutes les activités sont condensées le mercredi après-midi.
- Il y a une grande fatigue des enfants très tôt dans l'année.

M. Le Maire :

- Dans les conseils d'école le problème du retour aux 4 jours n'a pas été abordé.
- L'administration ne peut pas assurer la mise en place de la maison médicale.
- La trésorerie n'a remis son rapport qu'en mai (au lieu de mars) : surcroit de travail administratif.
- Pas assez de logements sociaux : le Préfet va peut-être déclarer la commune carencée et réquisitionner les terrains pour construire des logements.
- Concernant les cartes d'identité, un décret est paru fin juin. Changement dans l'administration de ce service.
- Donc il n'y a pas de possibilité de changer l'organisation de l'école cette année car l'administration est totalement surchargée.

Les opinions des parents d'élèves et des enseignants ne seront pas prises en compte.

On ne peut pas remettre en fonction le centre de loisirs le mercredi matin en 2 mois.

M. Le Maire propose de réunir des comités de pilotage dès le mois d'octobre afin de repasser aux 4 jours en septembre 2018.

Vote :

Parents titulaires : 17 voix pour, 1 contre, 0 abstention.

Enseignants : 16 voix pour, 2 contre, 3 abstentions

Mairie : 2 voix contre

DDEN : 1 voix contre

Total sur 42 voix : 33 pour, 6 contre, 3 abstentions.

Séance levée à 19H50.

Les directeurs : Mmes Lebougeois Gally Ninen et M Pérennès